



CANADAGAP[®]

Salubrité des fruits et légumes frais

L'essentiel des audits CanadaGAP

Les entreprises qui proposent des services d'audit de CanadaGAP sont des organismes de certification. Ces derniers sont toutefois distincts de CanadaGAP. La direction de CanadaGAP leur accorde l'autorisation de proposer des services d'audit et veille à la stricte application des règlements du programme. Les organismes de certification travaillent aussi sous la supervision d'un organisme d'accréditation, qui s'assure que leurs activités sont conformes aux normes internationales réglementant l'ensemble des organismes de certification. Ces normes englobent les plaintes, l'impartialité, les appels et d'autres sujets liés à la certification. Fonctions des organismes de certification :

- Réaliser des audits avec son propre personnel ou en adjugeant un contrat à des auditeurs
- Embaucher, former et superviser des auditeurs
- Établir le calendrier des audits et désigner des auditeurs
- Examiner les rapports d'audit avant leur présentation au client
- Examiner les autoévaluations et les mesures correctives
- Dresser des rapports et délivrer des certificats
- Prendre toutes les décisions relatives à la certification, y compris les prolongations, les suspensions et les retraits
- S'occuper de la facturation des audits
- Publier et tenir à jour les répertoires des exploitations certifiées
- Gérer les procédures d'appel et de plainte concernant les audits

Pour obtenir la certification de CanadaGAP, vous devez d'abord choisir un organisme de certification qui se chargera de l'audit. Vous avez actuellement le choix entre six organismes de certification :



Avantages d'un audit

L'audit :

- permet de repérer d'éventuels problèmes
- favorise la mise en place d'un processus d'amélioration permanente
- aide à satisfaire les exigences des clients et à respecter les obligations contractuelles
- aide à satisfaire les exigences légales et réglementaires relatives à la salubrité des aliments
- constitue un moyen efficace de motiver le personnel de tous les niveaux et d'obtenir sa collaboration

CanadaGAP[®] est un programme élaboré Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou «GAPs») parmi les fournisseurs de fruits et légumes.

Pour nous joindre

Programme CanadaGAP • 245, place Menten, bureau 312 • Ottawa ON K2H 9E8 • Tél. : 613 829 4711 •
Télééc. : 613-829-9379 • info@canadagap.ca • www.canadagap.ca

(suite)

Quel organisme de certification devrais-je choisir?

Indépendamment du fait qu'ils doivent tous satisfaire aux exigences élémentaires du processus d'audit et de certification de CanadaGAP, les organismes de certification sont des entreprises privées qui se font concurrence sur plan des tarifs et des services. Il est donc judicieux de demander à chacun d'eux la façon dont il peut répondre à vos besoins d'audit.

- Combien l'organisme de certification compte-t-il d'auditeurs?
- Dans quelles provinces ou régions offre-t-il ses services?
- Est-ce qu'un auditeur se trouve dans votre région?
 - o Si l'auditeur doit venir d'une autre région, combien l'organisme de certification vous facturera-t-il le déplacement et les dépenses connexes?
 - o Si votre audit coïncide avec ceux d'autres exploitants de votre région, est-il possible de partager les frais de déplacement de l'auditeur?
- Quel est le coût de l'audit lui-même? Est-il facturé à l'heure, à la demi-journée ou à la journée?
- Est-ce que l'organisme de certification facture des frais d'administration pour la délivrance du certificat?
- Existe-t-il d'autres frais, par exemple, si l'audit dure plus longtemps que prévu ou pour le suivi des mesures correctives?
- Quelle est la procédure de communication? Est-ce que le plan d'audit est envoyé par courriel? Est-ce que le rapport d'audit et le certificat sont envoyés par courriel ou par la poste? Indiquez clairement vos préférences.
- Est-ce que l'organisme de certification propose des avantages qui le distinguent de ses concurrents? Offre-t-il des rabais? Fournit-il des services supplémentaires?

Quelles sont les prochaines étapes?

- L'organisme de certification communiquera avec vous lorsqu'il aura reçu de la part de CanadaGAP une copie de votre formulaire d'adhésion.
- Il vous demandera des renseignements supplémentaires sur votre exploitation pour bien préparer l'audit, par exemple :
 - la superficie
 - le lieu de vos activités de production
 - le nombre d'employés
 - les autres types de cultures ou les animaux d'élevage présents
 - les produits et les activités concernés par l'audit
 - si vous accepteriez qu'il communique les résultats de l'audit à vos acheteurs
- L'organisme de certification vous enverra un contrat ou une proposition de services. Avant de signer ce document, lisez-le attentivement afin de bien saisir les modalités, les services et les frais. Vous devrez envoyer un exemplaire signé à l'organisme de certification avant la délivrance du certificat, tout en assumant que vous réussirez l'audit.
- L'organisme de certification ou l'auditeur chargé de l'audit vous enverra un plan d'audit, que vous devrez examiner en détail avant de l'accepter. Le plan indiquera le nom de l'auditeur, l'horaire de l'audit et sa portée, ainsi que des renseignements sur la certification.
- L'organisme de certification vous enverra le rapport d'audit dans les 30 jours ouvrable suivant l'audit. Si vous avez réussi l'audit, vous devriez recevoir le certificat en même temps que le rapport. En cas d'échec, vous aurez l'occasion d'obtenir la certification par l'entremise du processus de mesures correctives.

Si vous n'êtes pas satisfait de l'audit, de l'auditeur ou de l'organisme de certification, vous avez le droit de faire appel ou de déposer une plainte auprès de l'organisme de certification ou directement auprès de CanadaGAP.

- L'organisme de certification vous renseignera sur la démarche à suivre pour contester les résultats de l'audit en appel ou déposer une plainte. Examinez votre contrat ou renseignez-vous auprès de l'organisme de certification.
- Vous pouvez déposer une plainte, par écrit, auprès de CanadaGAP, à info@canadagap.ca ou par courrier postal.

